

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'article 2 prévoit l'entrée en vigueur de la loi le 1^{er} janvier.

– Adopté.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix sans opposition. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 71.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 4.*

Motion M1063.08 Martin Tschopp/Hugo Raemy (réduction des primes de l'assurance-maladie: adaptation de l'imposition)¹

Retrait

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Lassen Sie mich das Anliegen unserer Motion am Beispiel einer alleinstehenden Witwe aufzeigen, deren Fall uns bekannt ist. Sie erhält eine Verbilligung der Krankenkassenprämie von rund 2'380 Franken. Ihr steuerbares Einkommen beträgt rund 11'300 Franken, was einen Steuerbetrag von 309 Franken ergibt. Von diesem Betrag entfallen satte 168 Franken, die sie aufgrund des erhaltenen Betrages der Prämienverbilligung wieder an den Fiskus abliefern muss. Für eine Person in wirtschaftlich bescheidenen Verhältnissen ist dies eine erhebliche Summe Geld. Gemäss dem Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung gewährt der Staat versicherten Paaren und Familien in wirtschaftlich bescheidenen Verhältnissen Prämienverbilligungen. Als Versicherte in wirtschaftlich bescheidenen Verhältnissen gelten Personen, deren anrechenbares Einkommen die vom Staatsrat festgelegten Grenzen nicht erreicht. Der Staat will also Versicherten mit Prämienverbilligungen helfen, auf der anderen Seite nimmt man ihnen einen Teil davon wieder weg. Für uns stellt sich die Frage, ob dies wirklich im Sinne des Gesetzes ist. Bei Bürgerinnen und Bürgern, welche Ergänzungsleistungen beziehen, sind die Prämienverbilligungen in den Ergänzungsleistungen inbegriffen und somit steuerfrei. Unser Anliegen mit der Motion war es, auf diesen Sachverhalt aufmerksam zu machen. Das Argument des Staatsrates, dass die beiden Sachverhalte nicht vergleichbar sind und eine Anpassung der Gesetzgebung möglicherweise – wir betonen: möglicherweise – zu neuen Ungleichheiten führen würde, hat uns nach eingehender Prüfung und verschiedenen Diskussionen mit Spezialisten der Materie dazu bewogen, unsere Motion zurückzuziehen. Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

– Cette motion est retirée; cet objet est ainsi liquidé.

Postulat P2051.09 Nicolas Rime/René Kolly (exemplarité de l'Etat sur le choix de véhicules écologiques et assainissement de son parc automobile)²

Prise en considération

Rime Nicolas (PS/SP, GR). C'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance de la volonté du Conseil d'Etat d'accepter ce postulat. L'Etat s'étant donné comme ligne de conduite le développement durable, il doit donc également être exemplaire sur le volet de

¹ Déposée et développée le 6 novembre 2008, *BGC* p. 2296; réponse du Conseil d'Etat le 15 juin 2009, *BGC* pp. 1140 ss.

² Déposé et développé le 25 mars 2009, *BGC* p. 526; réponse du Conseil d'Etat le 18 août 2009, *BGC* p. 1439.

la mobilité. Je vous invite à soutenir ce postulat car il permettra de mettre en place une politique durable pour le renouvellement du parc automobile de l'Etat en parallèle des études menées sur d'autres formes de mobilité.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du postulat des députés Nicolas Rime et René Kolly. Nos deux collègues à la fibre écologique certaine souscrivent à l'idée que l'Etat montre l'exemple dans un domaine non pas à la mode, mais en adéquation avec le développement durable de la mobilité. Dans ce sens, le Conseil d'Etat a déjà fait un pas en avant au début 2006 par rapport aux véhicules diesel qu'il utilise. Au vu des engagements décidés par l'exécutif cantonal, l'Alliance centre gauche accepte ce postulat qui va dans le bon sens.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec attention le postulat Rime/Kolly sur l'exemplarité de l'Etat sur le choix de véhicules écologiques et l'assainissement de son parc automobile. Il nous paraît évident qu'en ces temps de fluctuation de l'approvisionnement des fournitures de carburant et qu'étant donné leur degré de pollution, l'Etat s'inquiète des conséquences négatives et se place en modèle. La réponse du Conseil d'Etat prend en compte les deux points essentiels et les critères définis nous paraissent judicieux. De plus, nous devrions aussi tenir compte des aspects écologiques lors d'attributions de mandats impliquant l'utilisation de véhicules tant dans le génie civil que dans le transport des élèves par exemple dans les centres scolaires. Il faut saluer la volonté du Conseil d'Etat d'équiper les véhicules diesel d'un filtre à particules afin de réduire les émissions. Ceci entre dans le cadre de la protection de la population selon les descriptions de la réponse du Conseil d'Etat. Les critères CO₂ et économie de consommation sont aussi mis au centre des préoccupations des particuliers, donc de nous tous.

Le deuxième volet du postulat souhaite l'examen d'un assainissement du parc des véhicules de l'Etat. Il est déjà engagé à la suite de l'acceptation du postulat concernant les voitures de services pour les déplacements professionnels des employés de l'Etat. Nous pensons ici à l'auto-partage et à l'utilisation rationnelle des véhicules de service. Il serait souhaitable qu'au fur et à mesure que les améliorations environnementales sont effectives, l'Etat les manifeste et informe la population. Ceci provoquerait une publicité bon marché en faveur d'un développement durable et exemplaire de la mobilité. En y ajoutant quelques thèmes tels que l'usage de véhicules moins gourmands, on contribuerait à maintenir une qualité de l'air conforme aux normes, voire avant-gardiste. Nous attendons aussi la liste de la flotte des véhicules de l'Etat pour que la vision d'ensemble permette de régler les problèmes par ordre d'importance décroissante en matière de pollution et consommation. En conclusion le groupe démocrate-chrétien propose d'accepter le postulat tel que le propose le Conseil d'Etat.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Wir haben in unserer Fraktion das Postulat geprüft und behandelt. Eigentlich sollte ein Postulat wie vorliegendes nicht nötig sein, da der Staat seine Vorbildrolle selbstverständlich wahrnehmen sollte. Mit dieser Bemerkung können wir von der Fraktion aus der Empfehlung des Staatsrates folgen und das Postulat annehmen.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Définir des critères respectant les prescriptions sur la consommation d'énergie, faire état du point de vue énergétique de l'ensemble du parc automobile de l'Etat par souci d'exemplarité en matière de protection de l'environnement. Quoi de plus normal? Quoi de plus responsable d'activer l'Etat dans le sens d'un développement durable, exemplaire de la mobilité?

Bien que cela n'ait aucun lien direct avec ce sujet, permettez-moi d'exprimer ma sensibilité de fabricant de «gomme» haut de gamme, qui doit batailler jour et nuit pour obtenir des matières premières naturelles, produites dans le respect des normes environnementales. Cette fibre s'étend bien sûr jusqu'à l'air et au climat. La Confédération est en train de transformer l'étiquette énergétique en étiquette environnementale, plus exigeante; elle sera introduite en 2010. Pour son parc de véhicules, l'Etat a déjà pris des mesures: filtres à particules, étiquette énergétique, cela va dans le bon sens.

Le groupe libéral-radical est partagé sur la question entre ceux qui estiment que les mesures actuelles suffisent, qu'il ne faut pas activer ce mouvement, et ceux qui soutiennent une politique plus active en faveur d'un développement durable de la mobilité allant jusqu'à l'assainissement du parc de véhicules de l'Etat.

Cosignataire de ce postulat, je vous invite à le soutenir, en rappelant quand même que le groupe libéral-radical est partagé sur cette question.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un suppléant au Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Poste 1

Bulletins distribués: 88; rentrés: 87; blancs: 6; nuls: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Nicolas Gisler*, par 72 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Caroline Dénervaud*: 6, *MM. René Bossel*: 2 et *Jean-Pierre Pasquier*: 1.

Un suppléant au Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Poste 2

Bulletins distribués: 92; rentrés: 87; blancs: 7; nuls: 3; valables: 77; majorité absolue: 39.

Ont obtenu des voix M^{mes} Danièle Mayer Aldana: 28, Caroline Dénervaud: 27, M. Nicolas Gisler: 15, M^{mes} Catherine Hayoz: 4, Gabrielle Piller: 2 et M. Jean-Pierre Pasquier: 1.

Un deuxième tour sera nécessaire. Il aura lieu jeudi matin 10 septembre.

Un suppléant au Tribunal d'arrondissement du Lac.

Bulletins distribués: 91; rentrés: 88; blancs: 7; nuls: 2; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une durée indéterminée M. *Thomas Schick*, par 75 voix.

Un suppléant au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse.

Bulletins distribués: 83; rentrés: 75; blancs: 6; nul: 0; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élue pour une durée indéterminée M^{me} *Josiane-Marie Galley*, par 68 voix.

Election d'un membre de la Commission de justice

Le Président. Nous procédons maintenant à l'élection d'un membre de la Commission de justice du Grand Conseil, sur proposition des groupes parlementaires, en remplacement de M. Albert Studer, démissionnaire. J'ouvre la discussion sur cette élection.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche vous présente la candidature de M^{me} Christa Mutter pour cette Commission. M^{me} Mutter n'est pas juriste mais elle a travaillé plus de quinze ans dans le domaine journalistique. C'est dans ce domaine aussi qu'elle a suivi de nombreuses affaires juridiques qui ont suscité de nombreuses interrogations auxquelles elle a essayé de répondre. Elle a rédigé de nombreux articles sur différents procès dans toute la Suisse romande. Par son activité professionnelle et par son activité associative également, elle a de bonnes connaissances, notamment dans le domaine du droit public. Elle donne aussi un certain nombre de cours dans le domaine du droit des médias. Elle est aussi en démarche pour essayer d'améliorer ses connaissances par une formation continue dans le domaine juridique. Je vous demande donc de soutenir la candidature de M^{me} Mutter.

Postulat P2051.09 Nicolas Rime/René Kolly

Prise en considération (suite)

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Zum Postulat Nicolas Rime/René Kolly: Wie mein Parteikollege Ueli Johner gesagt hat, ist nichts einzuwenden. Wenn der Staat für seinen Fahrzeugpark Steuergeld aufwendet, um hier ein Beispiel zu setzen. Anders habe ich eine Frage: Wie sieht es aus mit der TPF, wenn sie Schülertrans-

porte durchführen? Da sollte der Markt spielen. Das kann nicht sein, dass da die TPF bevorzugt wird.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, vous me permettrez de répondre au représentant du groupe libéral-radical, M. le Député René Kolly. Je n'aurais jamais osé lui dire qu'il fabriquait de la «gomme» parce qu'en sa qualité de président suprême des fromagers suisses, je sais que son entreprise fabrique des excellents gruyères et vacherins fribourgeois AOC. Ceci étant dit, je n'ai pas entendu de voix discordante par rapport à ce postulat même si une partie du groupe libéral-radical est un petit peu partagée, mais je ne peux que vous encourager à accepter ce postulat. Nous lui donnerons la suite qu'il convient.

En ce qui concerne la question de M. le Député Joseph Binz, je ne peux pas répondre très précisément, mais je sais que la direction des TPF se donne comme devoir d'être exemplaire puisque tous les derniers bus achetés, en tout cas la flotte qui a été remplacée, ont des filtres à particules, bien entendu. Mais je ne vais pas vous donner plus de détails parce que je ne connais pas suffisamment le dossier pour donner une réponse précise. Néanmoins, je me renseignerai. A l'occasion, je vous donnerai une réponse en aparté.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 81 voix contre 3. Il y a 3 abstentions.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai légal d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Ber-set (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81.

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

Motion M1068.09 Daniel Gander/Elia Collaud

(modification de l'art. 20 de la loi sur les routes et de l'art. 24 du règlement d'exécution de la loi sur les routes)¹

Prise en considération

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le but premier de notre motion demandait aux instances cantonales de mieux définir ou prédéfinir tout tracé futur des routes cantonales, détournements de localité compris, afin d'interdire toute construction privée qui empêcherait leur réalisation. Comme relevé par le Conseil d'Etat, aucun projet de future route de contournement ne fait l'objet de zones réservées. Seules des acquisitions de terrain ont été opérées pour certains d'entre eux. Nous pouvons dès lors présumer qu'un projet de route prévu ne se fera pas en raison d'une construction privée bâtie en dehors ou aux abords des terrains acquis. C'est justement ce que nous espérons éviter en déposant notre motion. Des exemples, malheureusement, il y en a! Vu ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'appliquer une politique plus performante dans l'aménagement du réseau routier, ceci dans le but d'éviter de devoir renoncer à un projet prévu mais non réalisable par la suite. Nous demandons aussi plus de rigueur dans l'application de la loi afin d'interdire toute construction aux abords des tronçons de routes, routes de détournement comprises, dans le but de garantir une bande libre suffisante pour leur aménagement.

En conclusion cependant, le Conseil d'Etat a choisi, en se référant à la législation fédérale, de vous proposer d'accepter notre motion dans le but de modifier l'article 33 al. 4 de la loi sur les routes qui porterait de 5 à 8 ans la durée de validité des zones réservées.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour cette proposition. Le groupe de l'Union démocratique du centre l'a acceptée à l'unanimité. Je vous invite à en faire de même tout en vous remerciant de votre attention.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Fraktion ist gespalten. Grundsätzlich können wir die Überlegungen der Motionäre und des Staatsrates nachvollziehen. Es gab aber auch gewichtige Einwände dagegen. Wir denken vor allem an diejenigen Orte, in denen seit Langem Land ausgespart wurde. Es hat Gemeinden aus dem Seebezirk, die sagen, man sollte solche Sachen streichen. Sie werden über sehr lange Jahre nicht gestrichen. Alles ist blockiert, auch für den Privaten ist es blockiert. Noch einmal: Wir können nachvollziehen,

was die Überlegungen sind. Man müsste aber den Staat verpflichten, dass diese Planungen zügig abgeschlossen werden und nicht über Jahre, wenn nicht über Jahrzehnte, Terrain blockiert ist, wo nichts gebaut werden kann. Mit diesen Überlegungen wird ein Teil der Fraktion ja sagen und ein anderer Teil wird nein sagen.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Gander et Collaud. Cette motion concernant, entre autres, les réservations nécessaires pour les agrandissements des routes actuelles et la construction des routes futures, nous profitons de rappeler au Conseil d'Etat de ne pas oublier l'espace nécessaire à la mobilité douce, c'est-à-dire à celle des piétons et des cyclistes. Un tel oubli, je vous le rappelle, va coûter près de 20 millions au canton pour le pont de la Poya dans le secteur Saint-Léonard, en plus des 4,6% déjà annoncés.

Avec ces remarques, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de nos collègues dont il partage les préoccupations. La durée actuelle de cinq ans pour la validité des zones réservées peut parfois se révéler trop courte, en particulier lorsqu'il s'agit d'études complexes. Passer à huit ans, ainsi que le propose le Conseil d'Etat, permet donc d'augmenter les chances d'aboutir à des projets cohérents et, en conséquence, d'éviter des erreurs d'aménagement qui pourraient se révéler regrettables par la suite.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien, même s'il est conscient que la notion même de zones réservées pose des contraintes certaines aux propriétaires concernés, acceptera cette motion et cela dans le but de disposer d'un réseau routier cohérent, qui assure la meilleure sécurité possible pour les usagers et qui garantit aussi un aménagement de qualité.

Pour ces motifs, je vous demande donc, au nom du groupe démocrate-chrétien, de soutenir cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a bien discuté cette motion et s'y oppose majoritairement. Cette motion, bien sûr, s'occupe moins de sécurité routière que de construction routière. Spécialement, la réglementation sur les réservations des terrains nous pose problème.

Nous avons voté la LATeC, qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010. La règle des cinq ans pour la réservation des terrains figure déjà dans la loi sur les routes; c'est le maximum fédéral. La LATeC, pour toutes les constructions possibles, règle dans ses articles 89 et 90 les exceptions à voter cas par cas par l'autorité cantonale pour une prolongation de trois ans. Si vous mettez maintenant cette acceptation des exceptions dans la seule loi sur les routes, vous créez un régime spécial pour les constructions routières par rapport à toutes les autres constructions. Cela signifie qu'au niveau communal, vous pouvez vous trouver dans le cas où une mise en zone pour une construction communale concrète ne pourra pas se faire parce qu'il y a une réser-

¹ Déposée et développée le 25 mars 2009, BGC p. 526; réponse du Conseil d'Etat le 18 août 2009, BGC pp. 1509ss.